



Wàs get's neis ?

¿ 6 əp iouò

Lettre d'information n°4—Jun 2021

LE MOT DE LA MUNICIPALITÉ

À la suite du Conseil Municipal du 30 mars 2021, la Municipalité souhaite apporter quelques éclairages et informations complémentaires sur les sujets évoqués lors de cette dernière séance et notamment le **projet de réaménagement autour du centre de Bartenheim**.

Le conseil municipal a un projet de réorganisation de différents bâtiments et espaces autour du centre-ville de Bartenheim. Vieillissants, mal intégrés au paysage ou simplement à optimiser, ces lieux font l'objet d'une réflexion depuis plusieurs semaines. Il s'agit :

- Du foyer St-Georges qui accueille les plus grands du périscolaire ainsi que du public (jusqu'à 200 personnes) lors de manifestations (travaux de modernisation nécessaires).
- De l'espace autour de la Maison pour Tous incluant la maison abritant l'école de musique.
- De la place du Marché et son exploitation (marché, parkings, jeux pour enfants...)
- Des espaces de stationnement proches du restaurant *Au Lion Rouge*
- Des anciens ateliers municipaux et les parkings alentours
- Du parvis de la mairie dont plusieurs éléments se sont dégradés (prise en charge partielle par les assurances).

L'ADAUHR (Agence Départementale Aménagement Urbanisme du Haut-Rhin) a été mandatée pour réaliser un diagnostic de ces lieux avec l'objectif de trouver une solution technique répondant aux besoins du projet d'embellissement. Une attention particulière est portée à l'harmonie et la cohérence du projet, dans la droite ligne du programme de la liste majoritaire en termes de développement durable.

La dépense induite par le coût de cette étape d'analyse est possible grâce à l'autofinancement. 300 000 € ont en effet été provisionnés grâce aux économies réalisées en 2020. Ce budget permettra de conduire les études et de financer la 1^{ère} tranche des travaux dès que le projet sera approuvé par le conseil municipal.

Les résultats de l'analyse de l'ADAUHR feront l'objet d'une restitution lors d'une réunion publique, accessible à tous, à l'automne 2021, en espérant que les conditions sanitaires le permettent.

URBANISME

Il est rappelé que **tous travaux soumis à autorisation d'urbanisme ne peuvent être entrepris** avant la délivrance du permis de construire ou de la déclaration préalable de travaux.

Les articles L480-2 du Code de l'Urbanisme et L152-2 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoient qu'en cas d'infractions, un procès-verbal soit dressé et que les travaux soient interrompus à titre conservatoire et engagement d'éventuelles poursuites.

SÉCURITÉ

- Cet été, **des caméras de vidéosurveillance** seront installées au niveau des écoles « Les Lilas » et « Charles Péguy », de l'Eglise Saint-Georges ainsi que derrière la salle des fêtes à la Chaussée. Nous espérons que ces mesures permettront de réduire le nombre d'incivilités.

Par la même occasion, à la demande de la gendarmerie, des caméras seront également placées rue du Général de Gaulle et rue de la Gare. Ce dispositif, en plus de ceux des villages voisins, assurera un niveau de sécurité optimal et partagé.

- **Place du marché** : le parking situé rue de l'Est, va prochainement être classifié en zone bleue (3h max.) avec emplacements réservés au personnel soignant.

- **À l'entrée de la rue de Huningue**, vont être mis en place des panneaux d'indication de priorité de sens de circulation ainsi qu'un traçage piétons.



Pour soutenir l'ouverture de tous les commerces de notre village, **une distribution de gel hydroalcoolique** est en cours, auprès des entreprises accueillant du public.

Fuite d'eau

Le service technique rappelle qu'en cas de **fuite d'eau sur l'espace public**, il faut contacter le service « eau et assainissement » de Saint-Louis Agglomération au **03.89.28.54.28** ou en dehors des horaires d'ouverture au **03.89.70.46.68**

Espace 2000

Des bancs ont été installés à côté du terrain multisports extérieur. Le skatepark sera accessible toute la journée; un portillon sera mis en place prochainement, côté terrain multisports.

Site web

La refonte du site internet de la mairie est en cours. Le nouveau site sera lancé cet été.

Contrôles

Suite à des contrôles de l'Office Français de la Biodiversité dans notre village, nous rappelons ci-après les règles à appliquer en matière de taille de haies : *« Sur l'ensemble du département du Haut-Rhin, il est interdit à quiconque d'effectuer tous travaux (destruction, entretien) sur les haies pendant la période allant du 15 mars au 31 juillet (la fin de l'hiver correspond à la période de nidification des oiseaux). Il est également interdit toute l'année d'utiliser des désherbants chimiques ».*

ELECTIONS

QUAND VOTE-T-ON ? 20 et 27 juin 2021

QUI ÉLIT-ON ?

Les électeurs désigneront :

- leurs **conseillers régionaux** : 169 conseillers régionaux de la région Grand Est
- leurs **conseillers départementaux** : 80 conseillers départementaux de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace (CeA)

COMMENT VOTE-T-ON ?

Deux bulletins différents devront être choisis par les électeurs concernés à la fois par les régionales et les départementales. Dans chaque bureau de vote il y aura donc 2 urnes.

Il faudra se munir de sa carte d'électeur et de sa pièce d'identité.

- Pour les régionales :

Les électeurs choisissent une **liste paritaire de candidats**, présentés à l'échelle départementale. Le **mode de scrutin proportionnel** s'applique.

- Pour les départementales (CeA) :

Les électeurs choisissent un **binôme paritaire de candidats**, présentés à l'échelle de leur canton. Le **mode de scrutin majoritaire** s'applique.

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations contre une seule habituellement.

COMPÉTENCES DES RÉGIONS

COMPÉTENCES EXCLUSIVES

- Développement économique
- Formation professionnelle - Apprentissage - Alternance
- Gestion des fonds européens
- Lycées
- Aménagement du territoire
- Transports

COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LES DÉPARTEMENTS

- Culture
- Tourisme
- Sport

COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

POLITIQUES PUBLIQUES OBLIGATOIRES

- L'action sanitaire et sociale
- La sécurité incendie
- L'enseignement
- La culture
- L'aménagement durable du territoire
- La gestion des routes et des déplacements

POLITIQUES PUBLIQUES VOLONTARISTES

- Aides en faveur des communes ou des associations
- Soutien à l'emploi local

Les avantages de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) :

- La coopération transfrontalière
- Le transport et les mobilités
- Le tourisme et le développement
- La culture, le patrimoine régional, la vie associative
- Le bilinguisme et l'enseignement de la langue régionale

PAROLE À L'OPPOSITION

Un horizon commun : les investissements présentés étant conformes au projet que nous avons défendu (vidéosurveillance, tableaux numériques pour les classes de primaire, aménagement du centre-village, maintien des taux d'imposition, ...), nous avons voté favorablement le budget proposé par l'équipe municipale.

Jérôme Noeglenn Laetitia Holder-Loll